



Achat d'un appartement en futur achèvement

Par **fat76**, le **07/01/2015** à **10:44**

bonjour,

J'ai acheter un appartement sur plan il y a 2 ans et signé chez le notaire il y a un an. La livraison de l'appartement est prévu dans 4 mois. J'ai reçu un courrier il y a 1 mois du promoteur pour m'indiquer que des poutres de 30 cm sur toute la longueur de l'appartement (SALON ET 2 CHAMBRES) a du être installer pour consolider la facade. Ces poutres n'étaient pas prévu sur le plan que j'ai signé et on me prévient 4 mois avant la livraison alors que les poutres ont été installés dès le départ.

Le promoteur me propose d'embellir les plafonds pour masquer les poutres et une indemnisation financière sachant que l'appartement a perdu de la valeur par rapport au prix que je l'ai acquis.

J'ai joint mon assurance pour avoir l'avis d'un expert mais cela n'est pas possible.

Le promoteur a pris conseil d'un commercial de l'immobilier.

Que dois je faire car si je dois le revendre je ne sais pas quelle valeur pour cet appartement? je ne peux pas me permettre de financer un expert.